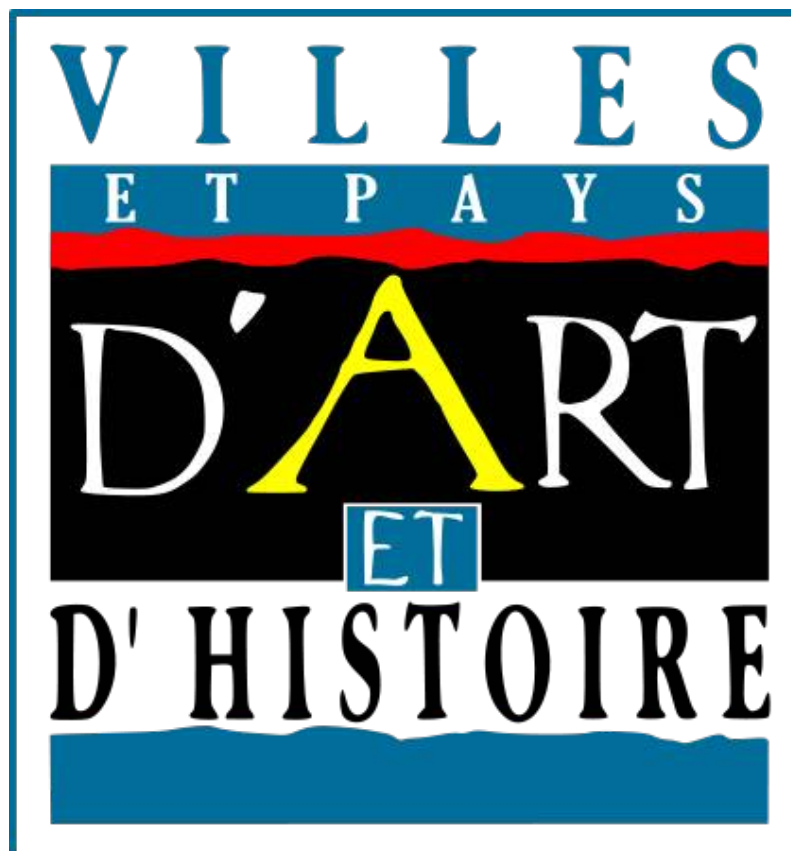


# LA RÉOLE

## Ville d'Art & d'Histoire



La ville de La Réole a reçu, lors de la séance du 12 décembre dernier, un avis favorable unanime à la labélisation nationale Ville d'Art et d'Histoire. La ville recevra donc le prestigieux label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette promotion nationale est une fierté pour chacun, et résonne comme une reconnaissance des actions de valorisation de notre patrimoine menées depuis plusieurs années, et celles à venir.

Ce label permet également de valoriser et promouvoir l'image de la ville de La Réole au delà des limites départementales ou régionales. Cette reconnaissance aide à promouvoir, de manière plus large, les richesses patrimoniales et culturelles de l'Entre deux Mers.

Le dossier de candidature de La Réole est le produit d'un dur labeur. Il témoigne bien sur des richesses de La Réole et des villages alentours, de l'action culturelle et éducative qui y est menée, mais aussi de l'exemplarité, aujourd'hui souvent reconnue, du projet de ville LA REOLE 2020, véritable cœur de l'action. La qualité de ce dossier a été salué unanimement.

L'avis favorable du Conseil National permet à La Réole d'entrer dans le cercle prisé des villes labélisées que sont Bordeaux, Sarlat, Bayonne ou encore Bergerac. Tout en ayant l'honneur d'être la plus petite ville labélisée de France !

Les réolais doivent être fier de leur ville, et doivent mesurer les atouts de leur lieu de vie et de travail. Ces Réolais qui participent, de près ou de loin, aux actions de valorisation de notre patrimoine et à la vie culturelle de notre cité doivent tous être ici remerciés.

Concrètement, l'obtention du label implique le recrutement d'un animateur du patrimoine en 2014. Ce professionnel aura pour mission de faire vivre ce label, et de former des guides-conférenciers pour des visites de ville thématiques. Il sera également le chef d'orchestre de l'élaboration du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et du Service du Patrimoine.

Enfin, la promesse de l'élargissement du label à un territoire plus large a été actée en même temps que le label Ville d'Art et d'Histoire. Le dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire devra être déposé au printemps 2015. L'implication des élus locaux a démontré la cohésion de tout un territoire autour d'un projet commun, celui d'une nouvelle ruralité, dynamique et moderne, centrée autour d'un patrimoine exceptionnel.